



La nouvelle orthographe, parlons-en !

vingt-et-un ■ deux-cents ■ trente-et-unième ■ un compte-goutte,
des compte-gouttes ■ un après-midi, des après-midis ■ événement
réglementaire ■ je cèderais ■ ils régleraient ■ cout ■ entrainer, nous
entraînons ■ paraître, il paraît ■ j'amoncèle ■ amoncèlement ■ tu
époussèteras ■ des matchs ■ des miss ■ revolver ■ contrappel
entretemps ■ tictac ■ weekend ■ agroalimentaire ■ portemonnaie
corole ■ frisoter, frisotis ■ aigüe ■ ambigüe ■ argüer ■ elle s'est
laissé séduire ■ je les ai laissé partir



Ce document vous présente les recommandations qu'a émises le Conseil supérieur de la langue française (Paris).

En effet, un nombre modéré de rectifications orthographiques, auxquelles a été associée l'Académie française, ont été publiées au *Journal officiel de la République française*.

L'Académie française signale les nouvelles graphies dans son *Dictionnaire*, et les autres organes francophones compétents ont approuvé ces recommandations qui touchent relativement peu de mots.

L'emploi de la nouvelle orthographe n'est pas obligatoire, mais officiellement recommandé.

Aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive.

Les ouvrages de référence – dictionnaires, grammaires, manuels scolaires, correcteurs informatiques, etc. – sont mis à jour, parfois progressivement.

Le but des rectifications est d'unifier la graphie de certains mots, de supprimer certaines incohérences, de clarifier des situations confuses, afin de contribuer au renforcement, à l'illustration et au rayonnement de la langue française à travers le monde.

L'histoire de l'orthographe française comporte d'ailleurs de nombreuses réformes. Ainsi près d'un mot sur trois a-t-il changé d'orthographe en 1740. En 1935, *grand-mère* a remplacé *grand'mère*.

Les autres langues connaissent aussi, périodiquement, de tels ajustements.



10 nouvelles règles

pour vous simplifier l'orthographe

I

Les numéraux composés sont systématiquement reliés par des traits d'union.

| <i>ancienne orthographe</i> | <i>nouvelle orthographe</i> |
|-----------------------------|-----------------------------|
| vingt et un | vingt-et-un |
| deux cents | deux-cents |
| trente et unième | trente-et-unième |

■ **Observation** On distingue désormais *soixante et un tiers* (60 + 1/3) de *soixante-et-un tiers* (61/3).

■ Cette nouvelle règle supprime de nombreuses difficultés et évite des pratiques jusque-là largement aléatoires.

2

Dans les noms composés (avec trait d'union) du type *pèse-lettre* (verbe + nom) ou *sans-abri* (préposition + nom), le second élément prend la marque du pluriel lorsque le mot est au pluriel.

| <i>ancienne orthographe</i> | <i>nouvelle orthographe</i> |
|--|---|
| un compte-gouttes, des compte-gouttes | un compte-goutte, des compte-gouttes |
| un après-midi, des après-midi | un après-midi, des après-midis |

■ **Observations** Restent invariables les mots comme *prie-Dieu* (à cause de la majuscule) ou *trompe-la-mort* (à cause de l'article). On écrit *des garde-pêches* qu'il s'agisse d'hommes ou de choses.

■ Cette régularisation du pluriel aboutit à une règle simple et unique et supprime des incohérences (pourquoi, en ancienne orthographe, *un cure-dent* mais *un cure-ongles* ?).

3

On emploie l'accent grave (plutôt que l'accent aigu) dans un certain nombre de mots (pour régulariser leur orthographe), au futur et au conditionnel des verbes qui se conjuguent sur le modèle de *céder*, et dans les formes du type *puissè-je*.

| <i>ancienne orthographe</i> | <i>nouvelle orthographe</i> |
|-----------------------------|-----------------------------|
| événement | évènement |
| réglementaire | règlementaire |
| je céderai | je cèderai |
| ils régleraient | ils règleraient |

■ **Observation** Devant une syllabe muette, on écrit donc toujours è, sauf dans les préfixes *dé-* et *pré-*, les *é-* initiaux ainsi que *médecin* et *médecine*.

■ La règle de base est généralisée : *évènement* ressemble désormais à *avènement* ; *règlementaire* s'écrit comme *règlement*.

4 L'accent circonflexe disparaît sur *i* et *u*.
On le maintient néanmoins dans les terminaisons verbales du passé simple, du subjonctif et en cas d'ambiguïté.

| <i>ancienne orthographe</i> | <i>nouvelle orthographe</i> |
|-----------------------------|-----------------------------|
| coût | cout |
| entraîner, nous entraînons | entraîner, nous entraînons |
| paraître, il paraît | paraître, il paraît |

■ **Observation** Les mots où le circonflexe est conservé parce qu'il apporte une distinction de sens utile sont : les adjectifs masculins singuliers *dû*, *mûr* et *sûr*, *jeûne(s)* et les formes de *croître* qui, sans accent, se confondraient avec celles de *croire* (*je croîs*, *tu croîs*, etc.).

■ Sur *i* et *u*, l'accent circonflexe ne joue aucun rôle phonétique ; il est l'une des principales causes d'erreurs et son emploi, aléatoire, ne peut être justifié par l'étymologie.

5 Les verbes en *-eler* ou *-eter* se conjuguent sur le modèle de *peler* ou de *acheter*. Les dérivés en *-ment* suivent les verbes correspondants. Font exception à cette règle *appeler*, *jeter* et leurs composés (y compris *interpeler*).

| <i>ancienne orthographe</i> | <i>nouvelle orthographe</i> |
|-----------------------------|-----------------------------|
| j'amoncelle | j'amoncèle |
| amoncellement | amoncèlement |
| tu épousetteras | tu époussèteras |

■ Avec cette nouvelle règle, il n'y a plus lieu de mémoriser de longues listes de verbes, dont la conjugaison variait parfois même d'un dictionnaire à l'autre.

6 Les mots empruntés forment leur pluriel de la même manière que les mots français et sont accentués conformément aux règles qui s'appliquent aux mots français.

| <i>ancienne orthographe</i> | <i>nouvelle orthographe</i> |
|-----------------------------|-----------------------------|
| des matches | des matchs |
| des misses | des miss |
| revolver | révolver |

■ Le pluriel régulier, déjà familier à la plupart des francophones, renforce l'intégration des mots empruntés ; l'ajout d'accent permet d'éviter des prononciations hésitantes.

7

La soudure s'impose dans un certain nombre de mots, en particulier :

- dans les mots composés de *contr(e)-* et *entr(e)-* ;
- dans les onomatopées et dans les mots d'origine étrangère ;
- dans les mots composés avec des éléments « savants ».

| <i>ancienne orthographe</i> | <i>nouvelle orthographe</i> |
|-----------------------------|-----------------------------|
| contre-appel, entre-temps | contrappel, entretemps |
| tic-tac, week-end | tictac, weekend |
| agro-alimentaire | agroalimentaire |
| porte-monnaie | portemonnaie |

■ La soudure est étendue ; au-delà des cas cités dans cette règle, les auteurs de dictionnaires sont invités à privilégier la graphie soudée.

8

Les mots anciennement en *-olle* et les verbes anciennement en *-otter* s'écrivent avec une consonne simple. Les dérivés du verbe ont aussi une consonne simple. Font exception à cette règle *colle*, *folle*, *molle* et les mots de la même famille qu'un nom en *-otte* (comme *botter*, de *botte*).

| <i>ancienne orthographe</i> | <i>nouvelle orthographe</i> |
|-----------------------------|-----------------------------|
| corolle | corole |
| frisotter, frisottis | frisoter, frisotis |

■ Là encore, il s'agit de supprimer des incohérences : *corole* s'écrit désormais comme *bestiole* ; *mangeoter* suit *neigeoter*.

9

Le tréma est déplacé sur la lettre *u* prononcée dans les suites *-güe-* et *-güi-*, et est ajouté dans quelques mots.

| <i>ancienne orthographe</i> | <i>nouvelle orthographe</i> |
|-----------------------------|-----------------------------|
| aiguë, ambiguë | aigüe, ambigüe |
| ambiguïté | ambigüité |
| arguer | argüer |

■ **Observation** Les mots dans lesquels est ajouté un tréma sont : *argüer* (*j'argüe*, *nous argüons*, etc.), *gagüe*, *mangüe*, *rongüe*, *vergüe*.

■ Le déplacement du tréma évite des difficultés de lecture ; son ajout empêche des prononciations jugées fautives.

IO

Comme celui de *faire*, le participe passé de *laisser* suivi d'un infinitif est invariable.

| <i>ancienne orthographe</i> | <i>nouvelle orthographe</i> |
|-----------------------------|-----------------------------|
| elle s'est laissée maigrir | elle s'est laissé maigrir |
| je les ai laissés partir | je les ai laissé partir |

Quelques anomalies sont supprimées.

- *absout, absoute* (participe passé)
- *appâts* (nom masculin pluriel)
- *assoir, messoir, rassoir, sursoir*
- *bizut*
- *bonhomme*
- *boursoufflement, boursouffler, boursoufflure*
- *cahutte*
- *charriot, charriotage, charrioter*
- *chaussetrappe*
- *combattif, combattive, combattivité*
- *cuisseau* (dans tous les cas)
- *déciller*
- *dentelier*
- *dissout, dissoute* (participe passé)
- *douçâtre*
- *embattre*
- *exéma, exémateur, exémateuse*
- *guilde*
- *imbécilité*
- *innommé, innommée*
- *interpeler* (*j'interpelle, nous interpelons, etc.*)
- *levreau*
- *lunetier*
- *nénufar*
- *ognon, ognonade, ognonnière*
- *pagaille*
- *persiflage, persiffler, persiffler, persifleuse*
- *ponch* (dans le sens de « boisson »)
- *prudhomme, prudhomme, prudhomme*
- *prunelier*
- *relai*
- *saccharine* (et ses nombreux dérivés)
- *sconse*
- *sorgo*
- *sottie*
- *tocade, tocante, tocard, tocard*
- *ventail*

On munit d'accent quelques mots où il avait été omis, ou dont la prononciation a changé : *asséner, papèterie, québécois, etc.*

On écrit en *-iller* les mots anciennement en *-illier* où le *i* qui suit la consonne ne s'entend pas, à l'exception des noms d'arbres (comme *groseillier*) : *joailler, serpillère, etc.*

Enfin, en cas de concurrence dans l'usage, on privilégie la forme la plus francisée (*leader* plutôt que *leadeur*), la graphie sans circonflexe (*allo* plutôt que *allô*), le pluriel régulier, etc. Cette recommandation concerne surtout les auteurs de dictionnaires et est particulièrement valable pour la création de mots.

En résumé...

rappel des principales règles

Les numéraux composés sont systématiquement reliés par des traits d'union. Ex. : vingt-et-un, deux-cents, trente-et-unième

Dans les noms composés du type *pèse-lettre* (verbe + nom) ou *sans-abri* (préposition + nom), le second élément prend la marque du pluriel lorsque le mot est au pluriel. Ex. : un compte-goutte, des compte-gouttes ; un après-midi, des après-midis

On emploie l'accent grave (plutôt que l'accent aigu) dans un certain nombre de mots (pour régulariser leur orthographe), et au futur et au conditionnel des verbes qui se conjuguent sur le modèle de *céder*. Ex. : évènement, règlementaire, je cèderai, ils régleraient

L'accent circonflexe disparaît sur *i* et *u*. On le maintient néanmoins dans les terminaisons verbales du passé simple, du subjonctif et en cas d'ambiguïté. Ex. : cout ; entraîner, nous entraînons ; paraître, il paraît

Les verbes en *-eler* ou *-eter* se conjuguent sur le modèle de *peler* ou de *acheter*. Les dérivés en *-ment* suivent les verbes correspondants. Font exception à cette règle *appeler*, *jeter* et leurs composés (y compris *interpeler*). Ex. : j'amoncèle, amoncèlement, tu époussèteras

Les mots empruntés forment leur pluriel de la même manière que les mots français et sont accentués conformément aux règles qui s'appliquent aux mots français. Ex. : des matchs, des miss, révolver

La soudure s'impose dans un certain nombre de mots, en particulier dans les mots composés de *contr(e)-* et *entr(e)-*, dans les onomatopées et dans les mots d'origine étrangère, et dans les mots composés avec des éléments « savants ». Ex. : contrappel, entretemps, tictac, weekend, agroalimentaire, portemonnaie

Les mots anciennement en *-olle* et les verbes anciennement en *-otter* s'écrivent avec une consonne simple. Les dérivés du verbe ont aussi une consonne simple. Font exception à cette règle *colle*, *folle*, *molle* et les mots de la même famille qu'un nom en *-otte* (comme *botter*, de *botte*). Ex. : corole ; frisoter, frisotis

Le tréma est déplacé sur la lettre *u* prononcée dans les suites *-güe-* et *-güi-*, et est ajouté dans quelques mots. Ex. : aigüe, ambigüe ; ambigüité ; argüer

PARLONS-EN !

Pour d'autres informations :
**WWW.orthographe-
recommandee.info**

Ce document a été mis au point
par la rédaction du site susmentionné* en 2006.
Reproduction possible avec mention de la source.

* p.a. : BP 106 – CH-1680 Romont – contact@orthographe-recommandee.info